

RÉSILIATION DU MANDAT DE VENTE EXCLUSIF AVANT 3 MOIS

Lieu : _____ Date : _____

Informations du Mandant :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Informations de l'Agence Immobilière :

Nom de l'agence : _____

Adresse : _____

Objet :

Résiliation du mandat de vente exclusif avant l'échéance des 3 mois prévus contractuellement.

Article 1 – Mandat de vente exclusif

Le mandant a confié à l'agence immobilière un mandat de vente exclusif portant sur le bien immobilier situé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Article 2 – Durée initiale du mandat

Le mandat de vente exclusif est conclu pour une durée initiale de trois mois, conformément aux dispositions contractuelles.

Article 3 – Résiliation anticipée

Le mandant notifie par la présente sa volonté de résilier le mandat de vente exclusif avant l'échéance des trois mois, conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation ainsi qu'à la jurisprudence applicable.

Article 4 – Conséquences de la résiliation

La résiliation prend effet à réception de la présente lettre par l'agence. Le mandant ne sera pas redevable de commission pour toute vente réalisée postérieurement à cette date.

Article 5 – Restitution des documents

L'agence s'engage à restituer tous les documents et supports remis par le mandant dans un délai raisonnable.

Article 6 – Acceptation de la résiliation

Le mandant demande à l'agence de confirmer par écrit la prise en compte de cette résiliation.

Article 7 – Loi applicable

La présente résiliation est soumise au droit français et aux règles en vigueur relatives aux contrats de mandat et à la protection des consommateurs.

SIGNATURE DU MANDANT

SIGNATURE DE L'AGENCE

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modeles-resiliation.com/resiliation-mandat-de-vente-exclusif-avant-3-mois/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-resiliation.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.